

La Ciotat le 1^{er} juin 2010

Carmen MOMBELLI
2 Allée Louis Benet
Fontsaïnte
13600 La Ciotat

SYNDIC Carnoux Immobilier Commercial
27 Bd Maréchal Juin
Carnoux en Provence

Objet : Travaux sur Terrasse

Monsieur

Vous m'avez demandé au mois de janvier 2010 de pouvoir accéder à la terrasse de mon appartement situé : Résidence les Hauts de Fontsaïnte entrée A4 à la Ciotat, afin de vérifier l'étanchéité du sol.

Je vous ai mis en relation avec le locataire pour effectuer ces vérifications. Depuis, vous ne m'avez donné aucune information ni verbale, ni par lettre, concernant l'état des lieux et la nature des travaux sur ma propriété

Aujourd'hui je constate que vous avez effectué des travaux d'étanchéité sur la terrasse sans autorisation de ma part.

Après vérification, vous avez cassé le carrelage de la terrasse pour intervenir sur l'étanchéité du sol. Vous avez posé des dalles de jardin qui sont inesthétiques et pas du tout appropriées à cet appartement. Vous avez changé la nature du sol sans m'informer.

Il s'agit bien d'un préjudice car ce sol inesthétique déprécie la valeur de mon appartement, d'autant que le carrelage existant était en excellent état et avait été refait .

Je vous met en demeure dans les plus brefs délais de remettre le carrelage tel qu'il était à l'origine et dans la même couleur que la marche existante.

Si rien n'était entrepris pour réparer ce préjudice, je serais contrainte d'en référer à mon avocat.

Veillez agréer Monsieur, mes sincères salutations.

CARMEN MOMBELLI
C. Mombelli